

Séance 3 : Le rôle du président de la République.

La Constitution de la V^{ème} République fait du président «la clé de voûte du régime», selon la volonté du général de Gaulle. Ce pouvoir présidentiel fort est affaibli en période de cohabitation.

Quel est le rôle du président de la République selon la Constitution ?

Quelle est la pratique de son pouvoir ?

Doc1 : Les présidents de la V^e république

Doc.2 : Les pouvoirs du président de la République dans la Constitution

 <p>Charles de Gaulle (1890-1970) Président de la République de 1958 à 1969, démission en cours de 2^e mandat.</p>	<p>Art. 5. Le président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.</p> <p>Art. 6. Le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct.</p> <p>Art. 8. Il nomme le Premier ministre.</p> <p>Art. 11. Le Président de la République [...] peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui [...] aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions.</p> <p>Art. 12. Il peut dissoudre l'Assemblée nationale.</p> <p>Art. 61. Il peut saisir le Conseil constitutionnel...</p> <p>Art. 56. [...] dont il nomme un tiers des membres.</p> <p>Art. 15. Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la défense nationale.</p>
 <p>Georges Pompidou (1911-1974) Président de la République de 1969 à 1974, décès en cours de mandat.</p>	
 <p>Valéry Giscard d'Estaing (né en 1926) Président de la République de 1974 à 1981.</p>	
 <p>François Mitterrand (1916-1996) Président de la République de 1981 à 1995.</p>	
 <p>Jacques Chirac (né en 1932) Président de la République de 1995 à 2007.</p>	
 <p>Nicolas Sarkozy (né en 1955) Président de la République de 2007 à 2012.</p>	
 <p>François Hollande (né en 1954) Président de la République depuis 2012.</p>	
<p>■ Présidents de droite ■ Présidents de gauche</p>	

Document 3 : Un pouvoir exécutif partagé selon la Constitution**Les pouvoirs du président** (signature du gouvernement) :

Art. 8. Sur la proposition du Premier ministre, le président de la République nomme les autres membres du gouvernement.

Art. 9. Il préside le Conseil des ministres.

Art. 13. Il signe les décrets décidés par le gouvernement. Il nomme aux emplois civils et militaires.

Art. 10. Il promulgue les lois après le vote du Parlement.

Art. 15. Il est le chef des armées, il dispose de l'arme nucléaire. La guerre est votée par le Parlement.

Art. 14. Il accrédite les ambassadeurs.

Art. 52. Il négocie et ratifie les traités.

Les pouvoirs du gouvernement :

Art. 20. Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Il est responsable devant le Parlement.

Art. 50. Il doit remettre au président la démission du gouvernement en cas de motion de censure votée par l'Assemblée.

Art. 21. Le Premier ministre dirige l'action du gouvernement. Il est responsable de la Défense nationale. Il assure l'exécution des lois.

Document 4 : Composition du gouvernement en janvier 2015 (voir blog)

Document 5 : La politique extérieure



Questions :

- 1) (Doc 2) Pourquoi dit-on que le président de la République est l'arbitre de la nation ? De qui le président détient-il sa légitimité ?
 - Le président de la République est l'arbitre de la nation car, en tant que chef de l'État, il est garant de la Constitution, du fonctionnement des pouvoirs publics et de la continuité de l'État. Il détient sa légitimité du peuple par son élection au suffrage universel.
- 2) (Doc 2) En quoi ces décisions du président sont-elles légales ?
 - Ces décisions sont légales car conformes au pouvoir que la Constitution confère au président : il peut consulter le pays par référendum (article 11) ; il nomme le Premier ministre (article 8).
- 3) (Doc 3) Pourquoi parle-t-on de pouvoir exécutif partagé avec le gouvernement ? Qui est responsable de la politique devant le Parlement ?
 - On parle de pouvoir exécutif partagé avec le gouvernement car celui-ci signe les décisions prises. Le président nomme les autres membres du gouvernement sur la proposition du Premier ministre, il signe les décrets pris par le gouvernement.
 - Le président est le chef des armées mais le Premier ministre est responsable de la Défense nationale et dirige la politique du pays. C'est le gouvernement seul qui est responsable de la politique devant le Parlement.
- 4) (Doc 2 et 4) Par qui le Premier ministre est-il nommé ? Pourquoi le président est-il présent sur cette photo ?
 - Le Premier ministre est nommé par le président de la République (article 8). La présence du président sur cette photo se justifie par le fait qu'il s'agit de la sortie du premier Conseil des ministres : le président préside le Conseil des ministres et fait part à la nation du nouveau gouvernement.
- 5) (Doc 3 et 4) Qui conduit la politique intérieure selon la Constitution ? et actuellement ?
 - Selon la Constitution, le gouvernement dirigé par le Premier ministre conduit la politique intérieure.
 - Actuellement, le gouvernement applique la politique décidée par le président (qui minore ainsi le rôle du Premier ministre), la majorité à l'Assemblée concordant avec son orientation politique.
- 6) (Doc 5) Qui dirige la politique extérieure dans la pratique ? et en période de cohabitation ?
 - Dans la pratique, c'est le président qui dirige la politique étrangère.
 - En période de cohabitation, en vertu de la Constitution, ce sont les deux chefs de l'exécutif : le Premier ministre en tant que responsable de la Défense nationale et de la politique menée, le président en tant que chef des armées et de son rôle éminent en matière de diplomatie (articles 14 et 52).

Pour conclure :

7) Quel est le rôle du président de la République ?

Suivant la Constitution de la Ve République, le président joue un rôle prééminent dans la vie de la France. Élu au suffrage universel depuis la réforme de 1962, il détient sa légitimité du peuple, ce qui renforce son pouvoir déjà important : il est le chef de l'État et, avec le Premier ministre, la tête de l'exécutif.

Chef de l'État, garant de la Constitution et de l'indépendance du pays, il est l'arbitre de la nation, et il dispose de pouvoirs propres : il nomme le Premier ministre, peut consulter le peuple par référendum, dissoudre l'Assemblée nationale, saisir le Conseil constitutionnel dont il nomme un tiers des membres. Il partage le pouvoir exécutif avec le Premier ministre : il soumet ses décisions au gouvernement (signature), il nomme les autres membres du gouvernement sur la proposition du Premier ministre, préside le Conseil des ministres, signe les décrets décidés par le gouvernement, a un rôle de premier rang en matière de défense (chef des armées) et de diplomatie (il négocie et ratifie les traités).

Dans la pratique, quand la majorité à l'Assemblée correspond à son orientation, il détermine la politique que le Premier ministre applique et que les députés approuvent. En période de cohabitation, le Premier ministre, issu du parti adverse majoritaire à l'Assemblée, conduit une politique qui n'est plus celle du président. Le pouvoir de ce dernier est affaibli, mais demeure encore fort : il conserve ses prérogatives de chef de l'État et partage la défense et la diplomatie avec le Premier ministre.

Mots-clés :

Référendum : consultation des citoyens par vote sur un projet précis (réponse par oui ou par non).

Quinquennat : depuis la réforme constitutionnelle de 2000, la durée d'un mandat présidentiel est limitée à 5 ans ; auparavant, elle était de 7 ans (septennat).

Trois cohabitations :

- 1986-1988 : Président François Mitterrand, Premier ministre Jacques Chirac
- 1993-1995 : Président François Mitterrand, Premier ministre Édouard Balladur
- 1997-2002 : Président Jacques Chirac, Premier ministre Lionel Jospin